Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 27 septembre 2023

15 communes vauclusiennes reconnues en état de catastrophe naturelle



L’arrêté interministériel du 23 juillet 2023, publié au journal officiel le mardi 26 septembre, a reconnu 15 communes de Vaucluse comme étant en état de catastrophe naturelle, au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols survenu en 2022.

Les communes concernées sont : Caromb, Courthézon, Crillon-le-Brave, Gignac, Lapalud, Mirabeau, Le Pontet, Puyvert, La Roque-sur-Pernes, Saint-Martin-de-la-Brasque, Saint-Trinit, Venasque, Villelaure, Violès, et Vitrolles-en-Luberon.

Les personnes sinistrées ont jusqu’au jeudi 26 octobre pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d’assurance.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 27 septembre 2023

V.A.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !